



UNION ROYALE DES SOCIÉTÉS DE TIR DE BELGIQUE

Belgique - Belgie
P.P.
6530 THUIN
6/295

Bureau de dépôt
THUIN 1

aile francophone



Revue Officielle Bimestrielle

87e année - numéro 4

Juillet - Août 1998

Editeur responsable :
Andrée DENIS av. du Berceau, 6
6530 THUIN

TIRS



TIRS

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF
UNION ROYALE DES SOCIÉTÉS DE TIR DE BELGIQUE

Siège Social : avenue du Berceau, n°6 à 6530 Thuin tel/fax : 071/59 14 80

PRESIDENT	Jo. DIERCKXSSENS	rue de Froidmont, 15 a	1330 RIXENSART	
		tel : 02/652 01 08	fax : 02/652 07 85	GSM : 075/40 61 79
SECRETAIRE GENERAL	Georges ETIENNE	av. du Berceau, 6	6530 THUIN	tel/fax : 071/59 14 80
TRESORIER	Marie-Josée DRUART	rue Petite Voie, 46	4040 HERSTAL	tel/fax : 04/264 38 59
COMMISSION TECHNIQUE	Claude VERBRUGGEN	rue de l'Hôtellerie, 84b	7860 LESSINES	tel : 068/33 52 17 fax : 068/33 49 12
ORGANISATION ET ARBITRAGE	Georges GILBERT	rue St Paul, 60	4840 WELKENRAEDT	tel/fax : 087/88 17 47
MOYENS DE DIFFUSION	Andrée DENIS	av. du Berceau, 6	6530 THUIN	tel/fax : 071/59 14 80
PRESSE ET PROPAGANDE	Jean-Luc LECLERCQ	rue de Campine, 75	4000 LIEGE	tel/fax : 04/225 02 17
SPORTS LOISIRS ET JEUNES	Lucien MARCHAL	rue Asty-Moulin, 15	5000 NAMUR	tel/fax : 081/74 06 08
SPORTS FEMININS	Annick MAILLET	rue du Cens, 27	1083 BRUXELLES	tel/fax : 02/425 73 91
SPORTIF PRATIQUANT	Claude BLANPAIN	rue Gergel, 58	1970 WEZEMBEEK-OPPEM	tel/fax : 02/649 93 29
SECURITE & INFRASTRUCT.	Bernard LHEUREUX	rue de Baume, 22	7100 LA LOUVIERE	tel/fax : 064/26 07 87 GSM : 095/57 45 18

FEDERATIONS PROVINCIALES

1 - BRABANT	BLANPAIN Roger	rue Gergel, 58	1970 WEZEMBEEK-OPPEM	tel/fax : 02/731 18 69
4 - LIEGE	ROBIN Joël	rue Wiertz, 37/B	4000 LIEGE	tel : 04/383 66 59
5 - NAMUR	LAUWERS René	Bvd de la Meuse, 85/5	5100 JAMBES	tel : 081/30 49 69
6 - LUXEMBOURG	SIMONIS Jean Marc	Im Hoirbock, 20	L 8552 OBERPALLEN	tel : 352-629.755
7 - HAINAUT	PAUWELS Daniel	Rue de la Salle, 45	7110 HOUDENG-GOEGNIES	tel/fax : 064/22 83 56

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

A remplir en caractères d'imprimerie et à renvoyer sous enveloppe affranchie à :

Moyens de Diffusion URSTB-F Mme DENIS Andrée 6 avenue du Berceau, 6530 THUIN

ABONNEMENTS TIRS

La revue TIRS paraît régulièrement tous les 2 mois et est envoyée *gratuitement* à tous les membres de l'URSTB-F.

Pour les personnes qui ne sont pas membres de l'URSTB-F :

le coût de la revue TIRS est de 100 francs par numéro et le coût de l'abonnement est de 480 francs par an.

Pour obtenir un numéro ou s'abonner, veuillez faire parvenir le montant à **URSTB-F revue TIRS, 6 avenue du Berceau, 6530 THUIN**

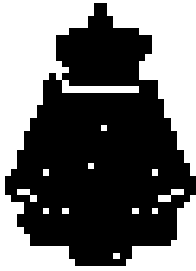
Compte B.B.L. : 360 0241159 23



Le Grand Prix de Belgique 300m - 60 BC
à Bourg-Léopold,
17 tireurs, les arbitres, organisateurs et amis,
du soleil, du vent...
des néerlandophones et francophones...
de la bonne humeur;
une grande fête belge, non ?

Sommaire

Vous pouvez nous aider	page 3
La 5,56 OTAN	6
Initiateur 1999	8
Interpellation de M. Mairesse	10
Les canons de Navarone	12
Matches Internationaux	14
Tir Vauban	17
Petites annonces	18
La PCL 514 NF	20
Championnats de l'Aile 1998	22
Belgian Open à Air	27



Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique
Fédération Royale des Sociétés de Tir de Belgique
Royal Society of Archery of Belgium

LETRE DE MOTIVATION

LE PRÉSIDENT
LE VICE-PRÉSIDENT
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
LE SECRÉTAIRE ADJUTÉ
LE TRÉSORIER
LE SECRÉTAIRE DES SOCIÉTÉS
LE SECRÉTAIRE DES JEUNES
LE SECRÉTAIRE DES FEMMES
LE SECRÉTAIRE DES ÉLÉMENTS

A Messieurs les Présidents.
 A Messieurs les Secrétaires,

 des Sociétés de Tirs, membres de
 l'Union Royale des Sociétés de Tir de
 Belgique.

Le 20 juin 1998
 n/r:UD/08/1812.B

Messieurs,

Nous avons à nouveau intercepté un document venant du Ministère de la Justice, daté du 5 mai 1998 et adressé aux Gouverneurs des Provinces. En annexe vous trouverez une copie numérisée.

Tous les Commissariats de Police du Royaume en sont déjà gratifiés.

Tous les possesseurs d'armes et en particulier nos membres subissent déjà des mesures vexatoires (méthode d'inquisition).

Nous menons une action, pour mettre fin à cette pratique, qui est indigne dans un pays, qui se dit démocratique !

VOUS POUVEZ NOUS AIDER

En nous informant de la situation de votre société et de la situation de votre région.

En nous informant de la situation de votre société et de la situation de votre région.

En nous informant de la situation de votre société et de la situation de votre région.

LE PRÉSIDENT

[Signature]

[Signature]

Ministère de la Justice

Administration de la Législation Pénale et des Droits de l'Homme.

Date de la Lettre ; le 5 mai 1998.

Références :6/3630/13.

Le Fonctionnaire chargé du dossier:
Mr Filip IDE, Conseiller adjoint.

Lettre Circulaire aux Gouverneurs.

Monsieur le Gouverneur,

Objet : Circulaire relative au contrôle de la détention légale d'armes.

Les directives concernant le contrôle de la détention légale d'armes qui vous ont été adressées en 1996 - 97 avaient pour but principal de sensibiliser à la nécessité d'effectuer un bon suivi des détenteurs légaux d'armes, afin que des problèmes puissent être évités avant qu'ils ne se posent. A cette occasion, j'ai indiqué les possibilités légales de prendre des mesures administratives à l'égard d'autorisations d'agrément, notamment s'il peut avoir atteinte à l'ordre public.

Les Articles 2 §2; 6 § 1er, dernier alinéa; 7, quatrième alinéa; §2 et 16, deuxièmes alinéa, de la loi sur les armes { Loi de 1991, aussi dite Loi Wathélet } constituent la base légale d'une action préventive, qui devra d'une part être motivée de manière assez sérieuse et concrète, mais qui d'autre part ne dépend pas d'une condamnation pénale éventuelle.

Afin que le Gouverneur puisse exercer effectivement ses compétences, il faut:

1° Que les détenteurs d'autorisations et d'agrément soient régulièrement contrôlés par la police locale (des éléments importants à prendre en considération sont: le respect scrupuleux de la réglementation, la sécurité par rapport au vol et aux mineurs, l'ivresse régulière, des conflits familiaux et entre voisins, des troubles mentaux,...)

2° Que des services de police vous mettent, dans les plus brefs délais, au courant de tous les faits pertinents, étant entendu que si ces faits tombent sous le secret de l'instruction pénale, cette communication se fasse par le biais du Procureur du Roi.

En tous cas, il est nécessaire d'agir plus sévèrement à l'égard des personnes impliquées comme auteur ou complice dans une enquête pénale à un délit volontaire : il faut examiner systématiquement si leur agrément ou leur autorisation ne doit pas au moins être suspendu dans l'intérêt de l'ordre public.

En outre, je rappelle à vous-mêmes et aux chefs de corps de la police communale que l'article 5 de la Directive Européenne 91/477/CEE du 18/6/91 (122) exige clairement un motif légitime pour la détention d'armes à feu soumise à autorisation. Lors de la délivrance d'autorisations, vous devez veiller à ce que le motif invoqué par le particulier à l'occasion de sa demande soit acceptable (et contrôlable). Un «sentiment d'insécurité» non concrètement déterminable et subjectif ne peut en aucun cas constituer un motif légitime pour la détention d'armes à feu. Il convient de signaler aux intéressés qu'une détention d'armes ne mènerait dans ce cas, qu'à un faux sentiment de sécurité et comporte beaucoup de risques.

Dans certains cas, un motif légitime à l'époque ne sera plus d'actualité, (par exemple une autorisation de détention d'une arme pour des raisons professionnelles). Il conviendra alors de vérifier si l'intéressé peut

donner un autre motif. Si ce n'est pas le cas, ou si l'arme n'est plus détenue que pour sa valeur historique, financière ou émotionnelle, il faut signaler les risques à l'intéressé et lui déconseiller la détention de munitions.

S'il peut y avoir un risque limité pour l'ordre public d'une part, mais pas suffisamment de raisons pour retirer l'autorisation d'autre part, la solution pourrait être d'exclure la possibilité d'acquérir des munitions. Une telle limitation de l'autorisation ne peut être effectuée que par le gouverneur, par exemple sur proposition de la police. Elle se fait par une mention au document original.

De plus, il est nécessaire de suspendre ou de retirer les autorisations pour les armes ayant été saisies, et d'en informer le Registre Central des Armes.

Enfin, les agréments des armuriers et collectionneurs chez qui il est constaté qu'ils n'observent pas scrupuleusement leurs obligations doivent également, dans l'intérêt de l'ordre public, au moins être suspendus. Les irrégularités de moindre importance doivent également être sanctionnées. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement du respect de la loi sur les armes elle-même, mais aussi de la loi du 5/8/91 relative à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente.

* * * *

Ces directives remplacent mes circulaires des 4/11/96 et 1/11/97 relatives au même sujet.

Puis-je demander de les communiquer dans le plus bref délai aux chefs de corps de la police communale de votre province.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Tony VAN PARYS.

Commune de Watermael-Boitsfort

le 9 juin 1998

Monsieur,

Suite à la lettre datée du 29.05.1998, émanant de Madame la Gouverneure concernant la circulaire relative au contrôle de la détention légale d'armes à feu de défense (modèle 4), nous vous saurions gré de nous fournir une pièce justificative quant à la pratique, régulière ou occasionnelle du tir sportif (par exemple liste de fréquentation à un cercle de tir, pratique de la chasse, participation de concours, etc.,).

Au cas où il ne pourra être justifié d'une pratique active de l'activité sportive, nous vous informons de ce que votre autorisation de détention pourra éventuellement être limitée à une détention de l'arme à l'exception de munitions. Pour tout renseignement complémentaire il vous est loisible de contacter: xxx

Nous vous prions de bien vouloir nous répondre endéans le mois de réception de la présente lettre, faute de quoi, il sera considéré que vous êtes dans l'impossibilité de justifier de la pratique sportive du tir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

le commissaire-adjoint,



La 5,56 OTAN (5,56 x 45 mm)

par René Lauwers

Le développement

La 5,56 est la version moderne de la 223 Remington ou 5,56 x 45 développée en 1957. Le CONARC¹, organe américain de développement et d'étude pour l'armée, devait trouver un substitut à la 7,62 du Springfield M14, mais aussi à la munition de 30M1 Carbine.

Tous les tests ont prouvé et démontré les avantages de porter une arme légère, de petit calibre et dont les critères principaux (cahier des charges) ont été développés conjointement par le CONARC et les firmes civiles.

L'idée de base ou le choix prioritaire résidait dans la mise au point d'une arme ayant un sélecteur de tir (coup par coup et rafale) muni d'un chargeur de 20 coups minimum, pesant 6 pounds chargé, tirant le projectile de 5,56 dont la capacité perforante devait traverser un casque US acier à 500 m.

Le fusil léger Winchester .224 était basé sur la M1 Carbine et utilisait la munition Winchester de 53 grain Flatbased. L'Armalite AR-15 tirait la munition Remington .223 avec un projectile de 55 grains BT. La munition Remington était totalement inopérante dans le fusil Winchester par contre la munition WW E4 fonctionnait correctement dans l'Armalite.

La firme Colt acheta les droits de fabrication de l'AR-15 en 1959, les développements continuèrent alors que l'arme Winchester sombrait dans les ennuis pour finir par ne plus correspondre aux standards fixés par l'armée.

La munition Remington .223 a été adoptée en 1964 sous l'appellation M193, l'USAF acheta 19000 armes XM16². L'US Army acheta 85000 fusils pour le Vietnam.

La finalisation

En 1976, onze pays de l'OTAN signèrent le mémorandum relatif à l'évaluation, aux tests et développement d'un calibre (munition) standard OTAN.

La FN remporta haut la main le « concours » en présentant les SS109 et L110 Tracer, adoptées par les USA sous les appellations M855 et M856.

La M855 utilise un projectile de 62 grains BT avec un noyau d'acier durci ayant une vitesse initiale de 3120 fts/sec. Le projectile M856 Tracer est de loin supérieur à l'ancienne munition M193, en effet, celui-ci reste visible au-delà des 800 m.

Probabilité de coups au but

% dans la zone « E » 100cm x 33 cm

Munitions	300 m	500 m	900 m
M193	100	55	0
M855	100	75	60
PS (URSS)	85	45	0

Tiré en position couchée par un « Expert Rifleman », avec bretelle en situation de combat simulé.

¹ Continental Army Command

² X signifiant toujours en langage militaire « Expérimental »

³ Marksmanship Training Unit

⁴ Full Metal Jacket Boat Tail

⁵ Minute Of Angle

Il perce la plaque d'acier OTAN de 3,5 mm à 700 m, il perce le casque acier M1 à 1300 m; la précision obtenue dans un M16A2 est excellente, ces performances sont comparables au 7,62M80 avec un projectile de 148 grains.

Tout cela en comparaison avec l'ancien projectile de 55 grains SP utilisé au Vietnam.

Dans les évaluations du Marine Corps, 60 % des impacts sont dans la zone « F » de la cible militaire standard US, et cela à 1000 yards. Les probabilités d'impact sont supérieures à courte distance par rapport au M14 ou au M16 A1.

Un peu de balistique

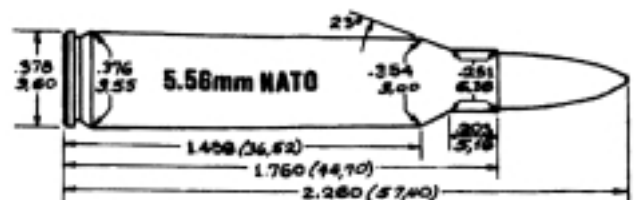
Pénétration

Distance (m) à laquelle la plaque OTAN de 3,5 mm en acier a été perforée:

MP5 SMG - 9 mm XM882	25
Carbine M1	100
AKM - 7,62 x 39 PS	300
AK-74 - 5,45 x 39 PS	600
M16A1-M193	500
US Rifle M1 - Ball M2	500
US Rifle M1 - AP M2	1000+
M14-Ball M80	700
Rifle, Sniper's M40 - M118	800
M16A2 - M855	700

Les scores tirés lors des rencontres sportives ou militaires entre les unités du Marine Corps MTU³ sont surprenants et très encourageants pour la suite du programme, en effet, ils sont équivalents aux scores réalisés avec des M14.

Depuis l'adoption de la M855, Sierra et Hornady ont mis sur le marché des projectiles lourds adaptés au pas de rayure de 1:10 inches ou plus serré encore.



Les projectiles spécifiques tels que la 69 grains Sierra MatchKing et la 68 grains Hornady National Match ont été développées spécialement pour les tirs des équipes de compétition de l'armée. Ces projectiles ont des cannelures de sertissage et se présentent sous la forme de FMJBT⁴. Avec un pas de rayure de 1:7 inches les projectiles de 87 grains peuvent être utilisés, l'inconvénient majeur réside dans la sous-capacité de la douille en poudre. Il devient difficile d'atteindre des vitesses équivalentes à 2800 fts/sec.

Il paraît normal que les fabricants traditionnels ont profité de ce raz-de-marée 5,56 pour mettre sur le marché des projectiles de chasse. Les performances sont supérieures à la vieille .22

Savage High Power.

D'après les lois essentielles, quoiqu'élémentaires de la balistique, les munitions manufacturées avec un projectile léger sont totalement inadaptées dans des canons dont le pas est voisin des 1:7 inch. Ces munitions sont conçues pour être utilisées dans un canon de 1:12 inch. Toutefois, avec une charge de poudre adaptée au besoin, mais aussi par rapport aux critères retenus: type de projectile, poids, diamètre, valeur d'enfoncement, volume interne de la douille, type d'amorçage,... il est possible d'obtenir des groupements d' 1/2 MOA à 100 m avec un canon de 1:7 et

des projectiles de 52 grains.

En conclusion, lorsqu'une munition rencontre autant d'engouement, c'est qu'elle représente un standard d'utilisation. En effet, les militaires ont développé un binôme: une arme - une munition; avant un temps de crise ou durant la guerre. Les tireurs sportifs ou chasseurs ne pouvaient que bénéficier de cette analyse, et des résultats obtenus avec des armes de guerre.

Texte traduit et adapté de « Handloader n° 118 - Nov/Dec 85 »

Chargement en chiffres⁶

.223 Remington - 5.56 NATO - 5.56 x 45

Propriété	Fabricant	Type	M 16		M 16A2		GUP
			Poids	Vitesse	Poids	Vitesse	
17	Kermica	N 432			23.4	3000	
17	SNPE	TJ 3000			22.5	3000	47000
50	Dupont	MR 3011			22.5	3000	45000
50	Kermica	N 432			22.5	3000	
50	Hodgdon	14522	24	3000	22.5	3170	45000
50	AAI	743			22.5	3000	45000
50	Hodgdon	2L-02	28	3180	22.5	3000	47000
50	Dupont	MR 3021			22.4	3100	
50	Hodgdon	14522	24	3000	22.5	3120	47000
50	SNPE	SP 40			22.5	3000	44000
50	FRD	TCL 507			22	3000	
50	Hodgdon	2L-02	28	3000	22.5	3000	47000
50	FRD	TCL 503			24.7	3000	
50	Kermica	N 432			21.5	3100	
50	SNPE	TJ 3000			22	3000	43000
50	FRD	TCL 500			24.7	3000	
50	Kermica	N 432			24.6	3000	
50	Dupont	MR 303			22	3000	45000
50	Hodgdon	14522	24	3000	22	3000	45000
50	AAI	740			22.2	3150	39000
50	Kermica	N 432			22.4	3100	
50	FRD	TCL 507			22	3000	
50	Hodgdon	2L-02	28.5	3000	22.5	3010	45000
50	SNPE	TJ 3000			22	3000	45000
50	Dupont	MR 301			24	3000	
50	Kermica	N 432			24.5	3000	
50	Hodgdon	14495	21.5	3000	22.5	3070	50000
50	Kermica	N 432			22.5	3070	
50	Hodgdon	2L-02	24	3000	22	3000	45000
50	AAI	740			22	3170	45000
50	SNPE	SP 40			22	3000	45000
50	Hodgdon	14495			22	3000	
50	Hodgdon	14495			21.5	3000	
50	FRB	FC 006			22.7	3000	
50	FRD	TCL 500			24.7	3000	
50	FRD	TCL 500			24.7	3000	
50	FRD	FRD 12			22	3000	
50	FRD	FRD 10			22.5	3000	
50	FRB	FC 500			22.5	3000	

⁶D'après les tables SNPE, PB Clermont, Hercules, Hodgdon, Kémira, Dupont et AA. L'auteur ne sera pas tenu responsable des erreurs potentielles de la table, mais aussi de l'interprétation que l'on pourrait faire de cette dernière.



Marceau MAIRESSE
Député

Carnières, le 9 juillet 1998

Monsieur le Secrétaire Général,

Le 2 avril 1998, j'avais interrogé le Ministre Stefaan DE CLERCK sur la réforme de la loi sur la détention d'armes. Ce mercredi 8 juillet, j'ai eu l'occasion en commission de la Justice d'interpeller le Ministre Tony VAN PARIJS. Vous trouverez en annexe une copie de mes questions et la réponse du Ministre, lorsque j'aurai le compte rendu complet avec les répliques vous pourrez constater que le Ministre semble bien disposé en faveur des tireurs sportifs, collectionneurs et autres chasseurs.

J'ai notamment attiré l'attention du Ministre sur les taxes qui guettent les tireurs dans certaines communes du pays. Je ne manquerai pas de rester attentif à l'évolution de ce sujet et vous tiendrai au courant du suivi, d'ici là pouvez-vous publier les questions + réponse dans notre journal «TIRS»?

Au plaisir de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marceau MAIRESSE

Député - Président du Tir St-Hilaire de Carnières.

C98CN203

**Interpellation de Monsieur Marceau MAIRESSE, député,
au ministre de la Justice, Tony VAN PARIJS**

La presse a annoncé récemment que vous prépareriez une modification de la législation sur la détention d'armes et que l'objectif de l'avant-projet de loi était de rendre plus stricte la législation sur la détention d'armes qui selon vous serait en Belgique parmi les plus souples des pays d'Europe (Le Soir - 22.06.1998).

Le 2 avril dernier, j'avais interrogé votre prédécesseur, M. Stefaan De Clerck, sur cette réforme, lequel m'avait assuré que la Commission des armes, créée en vue d'évaluer les modifications intervenues par la loi de 1991, aurait été consultée en vue de la préparation du projet.

Sauf erreur de ma part, ladite commission n'a pas pris part à l'élaboration de la réforme.

Les sociétés de Tir de Belgique, les collectionneurs d'armes, privés comme publics et les agriculteurs s'inquiètent du projet de loi en préparation qui remet en cause l'équilibre atteint par la loi de 1991.

Ils ont eu récemment connaissance de la teneur d'une circulaire ministérielle adressée par le ministre de la Justice aux gouverneurs, relative au contrôle de la détention légale d'armes à feu, invitant les services de police et en particulier la police locale à contrôler régulièrement les détenteurs d'autorisations et d'agrément.

En application de cette circulaire, ceux qui fréquentent régulièrement ou occasionnellement un cercle de tir, sont invités à fournir une pièce justificative quant à leur pratique.

Monsieur le ministre pourrait-il donner des explications quant aux mesures ressenties comme vexatoires, prises à l'égard des possesseurs d'armes et en particulier à l'égard des membres de société de tir?

Marceau MAIRESSE.

**Réponse à l'interpellation du député M. Mairesse
relative à la législation sur les armes - lundi 29 juin 1998 à 14 heures**

1. Comme mon prédécesseur vous a déjà répondu le 2 avril dernier, tous les membres de la «Commission des armes» - qui, je le répète, a toujours été un organe purement informel et consultatif - ont eu l'occasion de s'exprimer avant la rédaction de l'avant-projet de loi. Il s'agit de représentants des trois services de police, du registre central des armes, des gouverneurs, du Banc d'épreuves, de mes services et de ceux de mes collègues de l'intérieur et des Affaires Economiques d'une part, et des associations des armuriers, des chasseurs et des tireurs sportifs d'autre part. Lors de la première réunion (suivie de trois autres) le 4 avril 1997, certains n'avaient pas du tout une attitude constructive, manifestement en vue de retarder les travaux. En outre, ils avaient diffusé

la première version de l'avant-projet, qui leur était transmis à titre confidentiel. Cependant, plusieurs éléments souhaités par les groupes de pression ont bel et bien été repris au texte.

L'avant-projet de loi a entre-temps été amendé de telle façon que le chasseur, le tireur sportif ou le collectionneur honnête n'a rien à craindre, à part la désinformation habituelle de la part de ceux qui défendent mal leurs intérêts. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas que des réactions négatives de la part de ces personnes intéressées.

Le texte ne met en cause aucun équilibre, vu qu'il ne vise qu'à mieux contrôler des activités dont personne ne pourra nier qu'elles comportent des risques. Ce qu'il stipule est considéré comme tout à fait normal dans la grande majorité de nos partenaires au sein de l'Union européenne.

Entre temps la cinquième réunion du groupe de travail intercabineaux a eu lieu vendredi le 26 juin.

2. La circulaire à laquelle vous faites allusion est une nouvelle version plus souple d'une circulaire datant déjà de 1996. Le premier texte avait suscité des protestations parfois pertinentes de la part des mêmes groupes de pression, qui ont donc obtenu satisfaction - dans une certaine mesure, certes.

Les contrôles prévus par cette circulaire sont nécessaires dans l'intérêt de la sécurité publique. Beaucoup de tireurs sportifs considèrent le contrôle de leurs activités normal et acceptable, voire souhaitable. Par contre, il est regrettable que certains policiers exercent ces contrôles de manière vexatoire et trop souvent selon leurs propres convictions.

Tony VAN PARIJS, Ministre de la Justice

Arrondissement Administratif de
Bruxelles - Capitale.
Service du Gouverneur.

Notre référence: 1.745/153.486.

TRADUCTION

A Messieurs les Chefs de Corps
des services de la Police
Communale de l'Arrondissement
Administratif de
BRUXELLES - CAPITALE.

Objet: Lettre circulaire sur la surveillance de
la possession légale d'armes.

Le 29 mai 1998.

Messieurs les Chefs de Corps,

En annexe je vous fais parvenir pour poursuite une copie de la lettre circulaire datée du 5 mai 1998 de Monsieur le Ministre de la Justice référence. 6/3630/7/13 concernant l'objet cité en référence.

Comme vous pouvez le constater, le Ministre attire à nouveau votre attention pour que vous enquêtiez d'une façon approfondie si la détention d'armes par certaines personnes ne peut pas porter atteinte à l'ordre public.

Les éléments à prendre en considération ne sont pas uniquement les personnes qui ont été condamnées pénalement mais aussi par exemple; ceux qui sont régulièrement dans un état d'ébriété, en dispute de voisinage ou dans leur ménage d'humeur instable ou déséquilibré mental, de l'âge avancé du propriétaire de l'arme, la protection armée contre le vol, et la protection des mineurs.

Le Ministre insiste aussi pour examiner si la possession de munitions est indispensable et de l'interdire éventuellement.

En conclusion, je souhaite qu'une attention toute particulière soit consacrée à cette lettre circulaire.

La Gouverneur,
Raymonde DURY.

Club de Tir Heinsch

Concours 1998

Le **20 septembre** : Concours folklorique armes d'épaule. Cibles et tirs suivant l'inspiration des organisateurs.

Pour tous renseignements concernant ces concours contacter le secrétariat au 063/ 38 77 57 Mr Siméon

C.T. Huy

organise cette année plusieurs concours :

Le **13 septembre** : concours Pistolet tous calibres à 25 m.

Le **18 octobre** : concours Western 2ème édition carabine lever action à 25 m.

Règlements ou renseignements contacter le secrétaire Mr Damhaut, 24 Square Allende à 4102 Ougrée ou au stand.

C.T. Habay

Calendrier des manifestations du Club de Tir de Habay :

8 & 9 septembre : Fête de la Carabine.

29 & 30 septembre : Fête du Poing

C.C. Amay Thiers

Le Carabine Club Amay Thiers organise un concours "AIR" dans les disciplines 9 et 11 pour toutes les catégories ainsi que pour les moins valides, les **2, 4, 5 et 6 septembre**. Pour le mercredi 2 et le vendredi 4, tir possible de 18 à 21h sur réservation. Le samedi 5 et dimanche 6 de 9 à 15h. Réservations

souhaitées au tel : 085/ 31 63 62 le mercredi et vendredi de 18 à 21h et les samedi et dimanche de 9 à 12h. Souvenir de valeur à chaque concurrent.

Francs Tireurs Frameries

1) Vous êtes invités à venir nombreux à cette "Portes Ouvertes" ainsi que vos amis et proches qui voudraient s'essayer au tir de compétition ou de détente, le samedi **12 septembre** de 14h à 19h et le dimanche **13 septembre** de 9h à 13h au local de la rue de Mons, 30 à Frameries.

2) organisent leur 6 heures de Frameries sur plaquettes à la carabine cal 22Z - (M.N.C.) 10 cps consécutifs sur plaquettes, le **26 septembre** de 13h à 19h. Remise des prix le 26 septembre à 20h. Restauration sur place.

C.T Ronet Rail Sport

1) organise son seizième concours à air comprimé & CO2, carabine et pistolet : 40 coups, pour les Poussins & Benjamins : 30 coups, le samedi **24 octobre** de 9 à 18h et le dimanche **25 octobre** de 9 à 16h au stand situé rue de l'Abbaye à 5000 Namur (derrière l'atelier SNCB de Salzinnes). Remise des prix le 25 octobre à 18h.

2) Troisième concours à air comprimé et CO2 de tir rapide (duel) Pistolet 1 ou 5 cps, détente 500 grs, cible apparente 3", cible cachée 12". 1 cible d'essais de 5 cps et 6 cibles de match de 5 cps. **Même date** et même horaire que le 1er concours. Possibilité de tirer le jeudi ou le vendredi soir pour 4 tireurs minimum. Contacter le Président Y. Paye au 081/ 21 22 25 après 18h

PROPRIÉTÉ PRIVÉE
ACCÈS INTERDIT
ARMOIRES DE SÛRETÉ NOR-LYX

DISTRIBUÉ PAR

→ A.A.R. ← s.c.

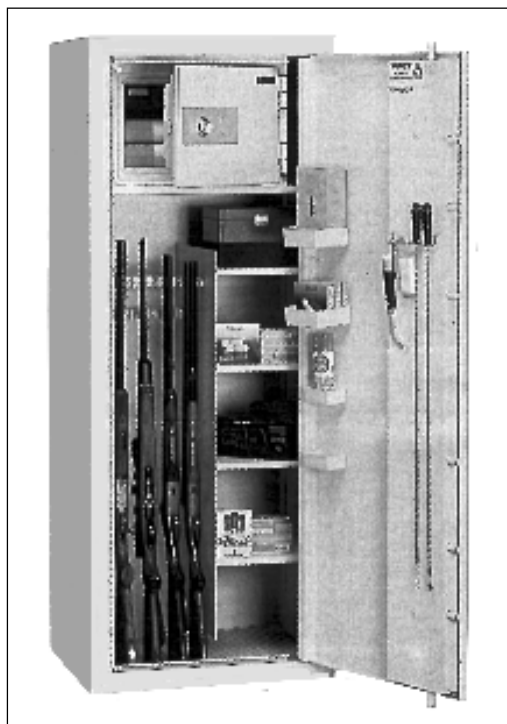
Siège social
Rue du Molinay, 41
4100 Seraing

Tel 04/338 27 18
Fax 04/336 42 33

documentation sur simple demande

NOR-LYX®

18 modèles possibles de 6 à 18 armes.



Habay la Neuve : Les canons de Navarone

Le week-end du 4 et 5 juillet 1998, les canons ont fait du bruit au stand de tir de Habay la Neuve.

Le Président du Cercle de tir de Habay, Louis Uselding, quand il a une idée en tête, cela doit passer ou craquer. Ancien commandant d'artillerie volontaire de l'armée en Belgique de 1959 à 1964, un mordu de l'histoire. Il a fabriqué de toute pièce son propre canon, copie conforme des années 1850. Le canon en fonte d'acier a été coulé dans un moule comme ceux construits dans les années héroïques. Après ébousinage, il a été chambré d'un tube en acier par un spécialiste de la région de Malines. Toutes les pièces sont des copies conformes comme vous pouvez le voir sur les photos. Le feu est actionné par de la poudre noire et les boulets sont en plomb de diamètre de 35 mm. La cible à atteindre se trouve à 50 mètres et est du type utilisé pour le revolver grosses balles à 25 mètres.

Le canon est monté d'une aiguille servant de guidon et d'un viseur, la précision du tir est remarquable.

Le canon repose sur un affût en chêne, les roues ont été construites par un authentique forgeron de roues en Roumanie. Le bandage des roues est en acier forgé à la main. Comme nous pouvons l'admirer, il y a encore des artisans qui aiment leur métier et ont conservé les méthodes de jadis.



La démonstration de tir connut un succès sans précédent. Le père Uselding amoureux de son pays a fait profiter ses invités, tous des nostalgiques de l'époque "Danse avec les loups", la vraie vie dans la nature; il a raboté des sapins du pays en perches pour construire un tipi : "tente indienne jadis utilisée en Amérique du Nord par les Sioux". A côté de ce tipi, il y avait une série de tentes pour loger les invités, des tentes comme les armées confédérées utilisaient jadis, que de rêves de notre jeunesse réalisés, nous qui voulons vivre à l'époque de Bufalo-Bill.

Les invités étaient des gens heureux. Certains tireurs ont poussé le détail et étaient habillés d'uniformes de canonnières de 1914 et d'autres hommes et femmes étaient habillés comme ceux de la conquête de l'Ouest.

Pour couronner la soirée de samedi, il y avait le feu de bois traditionnel (le pays est riche en bois, il suffit de le ramasser). Le dimanche tous les invités et leurs enfants ont été conviés à dîner. Et quel menu ? Ils nous ont mis tous dans l'ambiance "Astérix le Gaulois" où le sanglier traditionnel a été remplacé par un cochon cuit à la broche et au feu de bois. Une belle pièce de 70 kgs. Le repas était accompagné de pommes de terre en chemise et d'haricots verts à la mode ardennaise.

Les gens étaient heureux. Un président plus que satisfait, il



avait fait de la promotion sans le savoir pour son pays et aussi fait la preuve que tous les clubs peuvent organiser des séjours de vacances où le tir peut s'allier avec une vie en famille.

Plus de 180 personnes ont arpenté Habay durant le séjour. Parmi les plus nombreux furent les tireurs du Royaume d'Orange, des Malinois et des gens de la région. 15 canons ont tonné sans déranger le voisinage. Car le voisin le plus pointilleux, vous pouvez le savoir est l'ancien Président du PSC, le Baron Charles-Ferdinand Nothomb. L'homme qui aime le silence et les joies de la nature était au courant de la compétition mais ne s'est même pas aperçu des coups de canon.

Armurerie

SCHMIT J.R.

30, Grand-Rue L 9710 Clervaux
Tél : 00352 920055 Fax : 920056

4,5 mm

cibles pistolet	1200.-/1000 p
cibles carabine	320.-/1000 p
Hämmerli 480K et 480K2 de stock	
HN Match	1500.-/5000 p
HN Finale Match	1850.-/5000 p

22 LRF

Hämmerli SP 20
et conversion 32 de stock
Hämmerli 280 promo : 33000.-
CCI standard 5500.-/5000 p

Exceptionnel !

Lot de SIG P210 d'occ.	30 000.-/p
Organes de visée micrométriques 4900.-	

9 mm para

HP en container 9300.-	6400.-/1000 p
centres cibles	2100.-/1000 p
RCBS Dies carb.	1550.-



Agent SIG-SAUER

Nouveauté : Sig-Sauer Sport SL
entièrement en acier, contre-
poids, détente match, hausse
micrométrique P 220-226-229

Crosses orthopédiques

Karl Nill avec garde paume réglable
pour S & W 19-66-586-686 à 5500.-
autre sur commande

Fermés dimanches et lundis !

MATCHS INTERNATIONAUX

6 Nations du 3 au 5 juillet 1998

Air rifle 60 shot men (15)		
1 Cottagnoud O.	SUI	592
2 Arens F.	BEL	586
3 Van Parys J.	BEL	586
8 Eicher S.	BEL	578

Team		
1 Saarland		1752
2 Belgique		1750
3 Schweiz		1707

Air rifle 60 shot jun men (8)		
1 Mandler M.	SAR	585
2 Caviezel R.	SUI	582
3 Zimmer A.	SAR	581
4 De Mynck A.	BEL	575

Air rifle 60 shot women (13)		
1 Roseneck I.	LUX	391
2 Lupp A.	SAR	388
3 Jaquier M.	SUI	385
4 Rathmes S.	BEL	381
10 Niessen S.	BEL	375
11 Heckters N.	BEL	374

Team		
1 Saarland		1142
2 Belgique		1130

Free rifle 60 shot prone (19)		
1 Bacq L.	BEL	594
2 Pirard J.	BEL	592
3 Hamey B.	WAL	591
14 Baetens M.	BEL	583

Team		
1 Belgique		1769
2 Luxembourg		1762
3 Wales		1757

Sport rifle 3x20 (10)		
1 Prince S.	BEL	568
2 Kirstein M.	SAR	566
3 Jaquier M.	SUI	564

Air pistol 60 shot men (16)		
1 Bogaerts J.	BEL	572
2 Muller H-P.	SAR	570
3 Marlutto L.	LUX	569
5 Giaffreda C.	BEL	564
9 Stevens J-P.	BEL	558
11 Bauche Ph.	BEL	556

Team		
1 SAAR		1698
2 Belgique		1686
3 Luxembourg		1668

Air pistol 40 shot women (14)		
1 Stanoeva N.	BEL	372

2 Meiers M.	LUX	369
3 Woll S.	SAR	366
7 Dobbelsstein I.	BEL	359
9 Grégoire E.	BEL	357
13 Abbeloos F.	BEL	343

Team		
1 SAAR		1082
2 Luxembourg		1082
3 Belgique		1059

Center fire pistol (14)		
1 Gillen C.	SAR	578
2 Simon F.	LOT	574
3 Michels N.	BEL	573
8 Smets M.	BEL	561

Sport pistol 30+30 women (11)		
1 Schivre S.	LOT	560
2 Karst B.	SAR	544
3 Dock B.	LUX	542
6 Truyen M.	BEL	534

Free pistol (8)		
1 Lauwers R.	BEL	537
2 Giaffreda C.	BEL	535
3 Muller R-P.	SAR	532
5 Lambert R.	BEL	509

Team		
1 Belgique		1581
2 SAAR		1564

Standard pistol (13)		
1 Simon F.	LOT	555
2 Meriggiola J-L.	LOT	555
3 Tortolani G.	BEL	555
7 Michels N.	BEL	552

Air pistol jun women 40 shot		
1 Isaak S.	SUI	370
2 Keyen L.	BEL	356

Grand Prix de Belgique à 300m le 4 juillet à Bourgléopold

Ce 4 juillet, s'est déroulé le Grand Prix de Belgique au fusil gros calibre à 300 mètres, 17 tireurs ont été retenus pour disputer ce concours. (photo de couverture)

Voici les résultats :

1 Machiels F.	589
2 Metdepenningen P.	587
3 Etienne G.	583
4 Albessard R.	579
5 Mathy J.	577
6 Verenghen P.	577
7 Félix E.	577
8 Smidts C.	576
9 Bosmans P.	575
Bultinck R.	575
Vandenwynaert D.	575
12 Goossens L.	572
13 Cossiaux J-M.	568
14 Viaene A.	565
Vreys G.	565
16 Casse J-M.	563
17 Heysse J.	554

Lors de la remise des prix, le Président J. Dierckxsens remercia le Président du Target 121 ainsi que les arbitres pour leur travail effectué dans une très bonne ambiance. Merci à notre Trésorière Mme Druart pour son dévouement lors de cette compétition.

Cercle de Tir Mouscronnois

organise le Grand Prix de Mouscron 1998 au stand situé rue de la Liesse à 7700 Luignne, les **2, 3 et 4 octobre**. Disciplines : Carabine et Pistolet 10m : 60 plombs pour les Hommes et Juniors H. 40 plombs pour les Dames, Juniors D et Cadets et 30 plombs pour les Benjamins et Poussins. Pistolet gros calibre (30 fixes-30 duel) et Pistolet sport .22 (idem) à 25m. Les tireurs moins valides sont les bienvenus. Remise des prix le 4 octobre à 16h. Réservation obligatoire pour le 25 mètres et souhaitée pour le 10 mètres auprès de Mr Orgaer J-Luc au 056/ 33 18 43

Cercle de Tir Wavrien

organise 3 concours du **9 au 15 novembre** dans le stand situé dans les sous-sols de l'Hôtel de ville de Wavre, l'entrée se trouve dans le parking derrière l'Hôtel de ville.

- 1) Challenge de l'Echevin des Sports au Pistolet à air sur 400 points
- 2) Challenge du Cercle de Tir Wavrien à la Carabine à air sur 400 points
- 3) Challenge du Président au Pistolet ou Revolver petit et/ou gros calibre. 30 balles + essais. Calibre : 22 LR, .32 SW, .38 SP, 9mm à 25m.

Horaires : du lundi 9 au vendredi 13 nov. à partir de 20h, le samedi 14 de 9 à 18h et le dimanche 15 de 9 à 17h. Belle table de prix. Renseignements et réservations auprès de Mr Langlet R. au 067/ 21 69 37

Le Cercle de Tir de Huy

Le Cercle de tir de Huy a organisé le 21 juin, le concours au fusil multi-calibres dans les installations de Tihange. L'infrastructure sportive de Tihange est la propriété de la ville de Huy. Le stand se trouve en bordure de la Meuse et à l'ouest de la Centrale électrique de Tihange lez Huy.

Une soixantaine de participants et une belle table de prix souligna le succès de cette journée. Il y avait deux programmes de tir à savoir : a) le Fusil libre qui comprend : les armes de guerre, les armes de guerre transformées en calibre civil, les armes de chasse, toutes ces armes avec visée d'origine, sans optique ni dioptré.

b) le Fusil match qui comprend les armes de match, les mêmes armes mais munies d'un dioptré ou d'une lunette. L'utilisation d'un bipied ou d'un appui en tête du canon étaient interdits.

Notre réflexion était de ne pas voir un engouement exceptionnel pour ce type de compétition. Or, la participation aux frais était modeste et la table de prix était bien garnie. Le 3 mai, ce fut le Super Prestige organisé par la Guilde St Joris à Brasschaat où plus de 60 enthousiastes de tout le pays étaient présents.



Que se passe-t-il ? Il y a eu le congrès de l'URSTBF en 1996, les sportifs ont demandé la création de compétition open. Plus de 350 personnes notamment certaines du Supershooting, nous ont demandé ce genre de concours, alors où sont les 300 autres ?

Nous tenons à remercier et féliciter les clubs qui organisent ces manifestations dans la bonne humeur et la fraternité.

J. Dierckxsens

Ecole de Tir Sportif Avenue du Tir, 7000 Mons.

La Direction de l'ETS informe les jeunes et moins jeunes tireurs sportifs que la prochaine session reprendra au mois de septembre prochain. Ces cours de Tir Sportif sont destinés aux candidats qui désirent se perfectionner dans notre belle discipline, qui demande concentration et maîtrise de soi, afin de pouvoir accéder aux plus hauts échelons de notre sport (Championnats de Belgique, d'Europe, du Monde et Jeux Olympiques).

Les cours sont donnés par des Moniteurs chevronnés qui ont fait leurs preuves et pourront apporter aux débutants leurs expériences en la matière afin de leur faire gagner du temps et de ce fait leur permettre de rattraper très rapidement «les Anciens».

N.B. Les tireurs débutants trouveront sur place le matériel nécessaire pour les leçons. Les élèves qui auront suivi le cycle complet, armes de poing ou armes d'épaule, recevront un certificat (session 1997).

Calendrier 1998 Horaires de 10 à 12h et de 13 à 17h.

Armes d'épaule

1ère leçon	Sam. 5 septembre
2ème leçon	Sam. 26 septembre
3ème leçon	Sam. 17 octobre
4ème leçon	Sam. 7 novembre

Armes de poing

1ère leçon	Sam. 12 septembre
2ème leçon	Sam. 3 octobre
3ème leçon	Sam. 24 octobre
4ème leçon	Sam. 14 novembre

Bulletin d'inscription à envoyer à R. Houman, 13 rue du Fraignat à 1325 Corroy-le-Grand. Tél : 010/ 68 86 23

Renseignements à communiquer obligatoirement :

Nom, Prénom, Adresse, Date de naissance, Téléphone, Club, Profession, Discipline choisie.

Frais de participation : 3.000 frs (par cycle complet)

Moins de 18 ans : 1.500 frs

A verser au compte n° 000-0677249-92 de R. Houman (ETS 98).

Le nombre de place étant limité, il est souhaitable de ne pas tarder à renvoyer votre

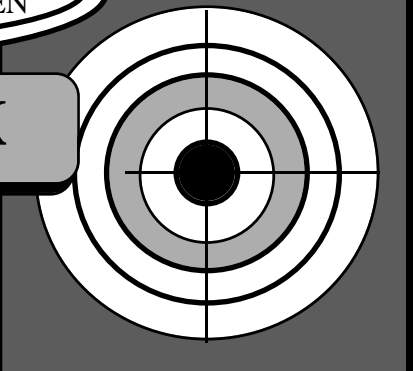


bulletin d'inscription. Les places seront retenues dans l'ordre d'arrivée des versements. Les élèves recevront une carte d'accès aux cours lorsque les formalités administratives précitées seront réglées.

La Direction ETS R. Houman

CIBLES OFFICIELLES
OFFICIEEL SCHIETSCHIJVEN

A. BAILLIEUX



Av. E. Cambier, 151
1030 BRUXELLES
tel : 02 / 7053678
FAX : 02 / 7057378



COMMUNAUTÉ FRANCAISE - 1999

Tir Sportif

L'Union Royale des Sociétés de Tir de Belgique
Ecole de Moniteurs et d'Entraîneurs - Section "Elite et Cadre"



CONSEILLER TECHNIQUE
GASTON DANGMANN
A.D.E.P.S.
Bureau provincial du BRABANT
Rue St Denis 134- 136
1190 BRUXELLES
TÉL.(02) 344 06 03

Tél.(019)63 52 52 stand
(019)63 37 09 privé
s.preliminaire samedi 17 avril 1999 à 10h au
centre sportif de JAMBES
allée du Stade 3 - 5100 JAMBES
de mai à novembre 1999
. période
. titulaire STIEL Jean Marie
Cens 16 - 6972 TENNEVILLE
Tél.(084)456220

INITIATEUR

CONDITIONS D'ADMISSION

- être âgé de 22 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours
- être licencié U.R.S.T.B.F depuis 3 ans au moins
- pratiquer les disciplines U.I.T
- réussir lors de la séance d'admission, **les 20 et 21 mars 1999** un test de tir de précision en 10 coups et en 30 minutes avec essais libres (10m., 25m., 50m.) et remplir un questionnaire d'ordre général

1.CASTEAU (MONS) Réf. TR.I.99.1

. endroit Les Carabiniers Castellais
rue de Broqueroy - 7061 CASTEAU
Tél. (065)72 80 79
(à 200m de la Place Dr Leborgne)

. s. préliminaire samedi 17 avril 1999 à 10h au
centre sportif de JAMBES
allée du Stade 3 - 5100 JAMBES

. période de mai à novembre 1999

. titulaire SADOINE Alain
rue Thabor 5 - 7830 BASSILY
Tél. (068) 55 26 49 - privé

2. ORP JAUCHE Réf. TR.I.99.2

. endroit Cercle de Tir du Vieux Moulin
route de Jandrain - 1350 ORP JAUCHE

Droit d'Inscription

Niveau Initiateur	1.500 F
Niveau Aide Moniteur	2.500 F
. cours généraux	1.000 F
. cours spécifiques	1.500 F
Niveau Moniteur	3.500 F
. cours généraux	1.500 F
. cours spécifiques	2.000 F

Niveau	
Licencié/ Moniteur	
Spécialiste, Post monitorat	3.500 F
Niveau Entraîneur	3.500 F

Toute précision relative au déroulement des cours spécifiques ainsi qu'à leurs conditions d'admission peut être obtenue auprès de la :

Section "Elite et Cadre"

A.D.E.P.S.

Espace 27 Septembre - Boulevard Léopold II, 44

1080 Bruxelles

TÉL. (02) 413 29 07 - 08 09

LANG

ARMES ET MUNITIONS

TOUT POUR LE TIREUR
et toujours des munitions de qualité
à des prix raisonnables



03 - 233.75.16

LOMBARDENVEST 8 - 10

2000 ANTWERPEN

Concours au Tir Vauban



C'est avec un vif succès et une ambiance fraternelle que le tir Vauban Ath fête son 5ème anniversaire. Plus de 160 tirs furent programmés avec une participation de 108 tireurs de 24 clubs différents des 4 coins de la Belgique et même de France.

Il faut dire que le tir avec le légendaire PM THOMPSON ravit et surpris par sa précision tous les tireurs, le tir classique combla tout le monde, mais où les plus chevronnés et habitués des concours

se virent sanctionnés, ce fut le tir sur 26 silhouettes métalliques en 30 secondes avec changement de chargeurs.

La table de lots d'une valeur de cent mille francs, où se marient lots armureries, électroménager, outillage récompensa tous les tireurs.

Le 1er prix, un pistolet Tanfoglio sport 9 para, fut gagné par De Mezel Joël du tir de Frameries. Au tirage au sort la montre S & W offerte par l'importateur Cajot fut gagnée par Lenoir Vincent du Vauban, la torche rechargeable offerte par la maison Midarms Liège fut gagnée par Decock Jacques du TNT et le shooting bag fut gagné par Coppin Philippe du Vauban Ath.

Un grand merci à tous les participants, dans l'espoir de vous revoir nombreux au 6ème concours l'année prochaine à la même époque.

Résultats :

De Mezel J.	483
Aubecq J-L.	476
Salamone P.	473
Vicioso P.	465
Lauwers R.	462
Mailly R.	456
Gousset E.	455
Thurpin G.	451
Thobois S.	448
Wattier A.	448
Warichet C.	447
Leroy J-C.	443
Coppin Ph.	441
De Shoemaeker R.	437
Plateau J-Ch.	434
Vanstals E.	432
Cayron J-F.	428
Paquet C.	427
Zeziak S.	426
Herbint A.	423

108 participants

Suzy et J-Marie Derode

C.T.N. Tournai

a le plaisir d'annoncer son grand concours fusil gros calibre 100m comptant pour le Super Prestige ainsi qu'un concours de fusil de guerre servant ou ayant servi à l'armement des troupes, cal .222 mini à 8 mm maxi, le samedi **12 septembre** de 9h30 à 18h et le dimanche **13 septembre** de 9h30 à 16h. Télescope indispensable, marqueur ciblerie autorisé, coach interdit. Le stand se situe rue du Tir à la Cible, 96 à 7500 Tournai.

Réservation obligatoire chez Mr Decock au 069/ 35 36 77 ou 069/ 21 15 69

Le Radar - Gembloux

organise un concours pistolet et carabine 10m, le samedi **12 septembre** de 10h à

16h30 et le dimanche **13 septembre** de 9h30 à 16h. 20 lignes pas de réservation. Pour les Dames et Cadets : 40 plombs en 1h15. Pour les Hommes et Juniors : 60 plombs en 1h45. Pour les Poussins et Benjamins : 30 plombs en 1h30.

Le stand se situe derrière le terrain de football, rue Victor Debecker à 5030 Gembloux. Coupes et table de prix.

Sect. Tir des Policiers Liégeois

vous invite à sa 19ème compétition de tir qui se déroulera rue Fond des Tawes, 49 à Liège, le vendredi **9 octobre** et le samedi **10 octobre**. Ce concours est réservé aux différents corps de police et de gendarmerie. La carte de service sera

exigée. Les invités seront classés hors concours. Le canon des armes ne pourra dépasser 5". Programme : 15 balles en précision et 15 balles en duel à 25m, essai de 5 cartouches. Réservations souhaitées au n° 04/ 227 43 44 du lundi au vendredi de 9h à 16h. Réservations prioritaires.

Tir Sportif Verviétois

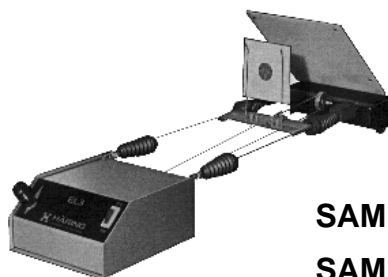
vous invite à son Challenge "Joseph Bonboire 98" qui aura lieu les **10 et 11 octobre** en ses installations situées rue F. Houget, 19 à 4800 Verviers, le samedi de 13 à 21h et le dimanche de 10 à 17h dans les disciplines carabine et pistolet 10m. toute catégorie.

Table de lots. Remise des prix le dimanche 11 vers 19h

H'ARING

Fabricant d'Installations
de Tir Sportif

Trade & Type Sprl. - Rue Saint Jean, 41 - 4840 Welkenraedt - Tel. 087/89.03.50 - Fax. 087/88.38.85



SAM trainer 30.000 frs TVAC

SAM 4000 80.000 frs TVAC

Attention : augmentation de 3% à partir d'octobre 1998

Pour le tir des projectiles «Wad Cutter»: la PCL 514 NF

Préambule

Vous n'êtes pas sans savoir que la poudrerie de Clermont s/Huy a été absorbée par le groupe industriel GIAT, au même titre que certains départements de la FN. Cela n'empêche pas le fait que la société belge mette en étude des nouvelles poudres, et prenne ainsi des parts de marché à son homologue, partenaire et concurrent français SNPE.

C'est grâce à AJC Service, distributeur officiel des produits dont référence, qu'il m'est possible de vous présenter cette nouvelle venue sur le marché belge et européen. La société PB Clermont est aussi très fière de mettre en évidence les critères de qualité ISO 9002 et OTAN AQAP 120 pour la fabrication de ses produits.

Tous les tests ont été réalisés sur base d'une étroite collaboration avec AJC Service, en effet, pour publier de pareils essais, il faut impérativement ne pas se tromper ou induire les tireurs dans une erreur relative.

La PCL 514 NF se classe parmi les plus vives avec la RWS P805 et la Norma R-1. La densité de cette poudre est de 500 g/litre, le conditionnement est réalisé en flacon de 275 g. Son usage normal est vivement conseillé pour le 32 SWL et le 38 Sp avec des projectiles WC, elle peut aussi convenir aux projectiles légers (180-185 grains) en 45 ACP.

L'étude mettant en évidence les qualités de précision du couple arme/munition est basée uniquement sur la modification du poids de poudre et des étuis utilisés. En effet, le volume interne des étuis varie fortement d'un fabricant à l'autre, mais aussi la «rigidité» du laiton utilisé favorisera ou pas l'élévation de pressions.

Depuis de nombreuses années, pour obtenir un échantillonnage correct, il me faut, ai-je estimé, réaliser un minimum de 15 coups par type d'essai; sans compter les coups de flambage (5). Cette procédure permet de vérifier la mise en place des éléments: Ransom Rest, Shooting Chrony, localisation de l'impact en cible,...

Le tableau ci-dessous vous montre les éléments de charge compte tenu des marques de douilles et des vitesses mesurées. Le critère ultime pour un tireur à la cible sera la meilleure

précision compte tenu d'une vitesse proche des 210 m/s. Il est important que le projectile, durant la phase de tir rapide, ne mette pas un temps infini pour arriver en cible.

Souvenez-vous, vous disposez de 3 secondes pour: monter le bras, prendre une visée, lâcher le coup et annoncer l'impact, Si de surcroît votre projectile met 0,1 sec en plus, vous serez un jour ou l'autre pénalisé ou crédité d'un splendide «balai».

Les différents composants utilisés sont:

- projectile: HN WC Gold diamètre .315" (8,00 mm) d'un poids de 100 grains
- amorce: Winchester Small I Pistol
- arme: Manurhin MR 73 Match 6"
- test: machine à tirer Ransom Rest
- vitesse: Shooting Chrony, précision de 99,5 %

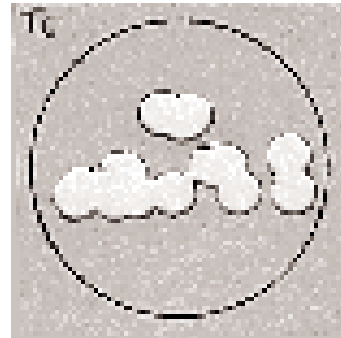
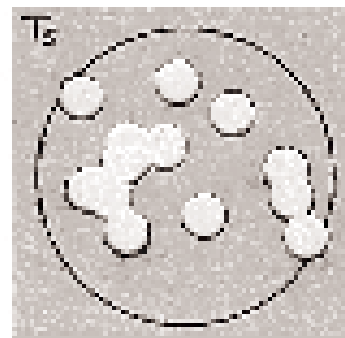
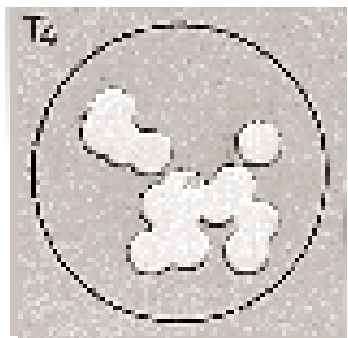
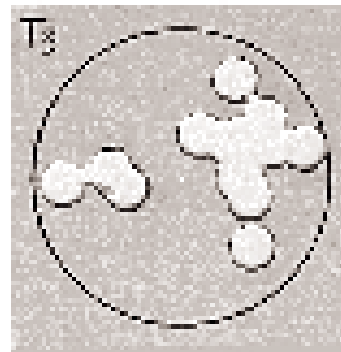
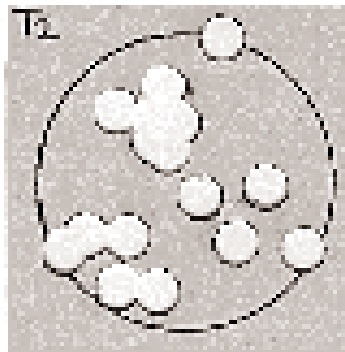
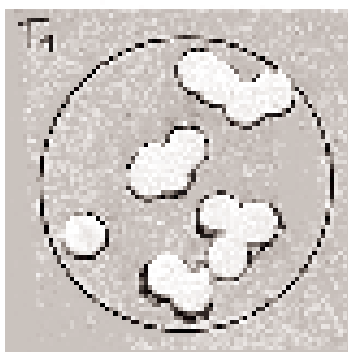
Précédemment j'ai expérimenté avec l'aide de la firme JO RIS SPORT à Luxembourg des projectiles HN en diamètre .317". Il est vrai que les meilleurs groupements ont été obtenus avec ces derniers. Le problème majeur réside dans l'enfoncement du

Doubles m-poids	GUXI			L4145		
	11-11	12-11	13-12	14-11	15-11	16-12
1	678	675	678	688	687	690
2	678	678	678	691	675	674
3	680	678	678	689	677	678
4	682	680	678	687	678	678
5	682	680	678	688	678	678
6	684	680	678	688	678	678
7	686	688	678	688	671	678
8	688	688	678	688	678	678
9	688	688	678	688	678	678
10	690	688	678	688	678	678
11	690	688	678	688	678	678
12	691	678	678	688	678	678
13	691	678	678	688	678	678
14	691	678	678	688	678	678
15	692	678	678	688	678	678
Éléments statistiques exprimés en fts						
Moy	688	688	678	688	678	678
Mt	678	678	678	688	678	678
Max	692	688	678	688	678	678
Min	68	68	68	68	68	68
Ecart type	0,07	0,17	0,11	0,01	0,11	1,00
Éléments statistiques exprimés en m/s						
Moy	200	208	212	211	208	212
Mt	200	208	212	211	208	212
Max	200	212	222	212	208	220
Min	7	12	12	7	7	12
Ecart type	1,77	2,75	2,73	1,1	2,43	0,67
Vitesse du projectile, mesurée à l'impact						
I	47	47	53	53	58	54
Mt	58	48	56	55	47	44
Min	68	100	86	57	108	88

projectile, en effet, malgré la nécessité de ne pas recalibrer la douille, vous êtes à la limite d'élasticité du métal. De plus, la chambre de l'arme a une dimension maximale, l'épaisseur de certaines douilles et un projectile en .317, il devient difficile de chamberer correctement les munitions.

Je me suis donc résolu à ne plus utiliser que les projectiles en calibre .315", ils sont d'un usage plus commodes, et fournissent un groupement satisfaisant ou du moins semblable aux munitions manufacturées.

Les groupements Les conclusions



Cette poudre étant d'une densité particulière, dès que vous dépasserez la charge de 1,3 grain, les augmentations de pressions seront telles que des ruptures d'étuis sont à craindre. D'un point de vue statistique, à 1,4 grains: 5 étuis sur 15 se cassent à la base du projectile à l'intérieur de la douille; à 1,5 grain 10 étuis sur 15 subissent le même sort. Les étuis ayant subi le plus de dommage sont les GECO, la matière les composant est nettement plus «cassante», la structure métallique est cristalline. Les douilles LAPUA étant plus souples subissent moins vite la vigueur des bar, rien à voir avec les expressions populaires: «Il me fait ... des barres!» ou «Elle tient fermement la barre!»

Je me permets de vous rappeler que la pression maximale est de 2200 bar en 32 S & W Long Wad Cutter, ce qui est énorme comparé aux 1000 bar de la même munition avec un projectile de 100 grains Round Nose. Le volume interne de la douille étant dans ce cas probablement deux fois plus important.

Pour que le projectile perce correctement le carton, qu'il ne

provoque pas une ovalisation, il faut que sa vitesse soit proche de 205 m/s. Il s'agit de la vitesse minimale pour qu'il garde une trajectoire correcte compte tenu de la longueur du canon de votre arme et du pas de rayures utilisé.

Le critère principal dans le choix d'une poudre pour ce type de projectile, est qu'elle doit être totalement brûlée à l'intérieur de la douille. En quittant cette dernière, le projectile a atteint sa vitesse maximale, l'on peut donc prétendre, sans se tromper, que la vitesse va décroître au fil de sa progression dans le canon.

Le problème crucial de la pression est montré simplement. Si vous incrémentez de + 0,1 grain, les augmentations de vitesse

aurent une progression arithmétique (2 - 4 - 6 - ...), par contre la progression de la pression sera exponentielle (10 - 100 - 10000 - ...). Votre limite de 2200 bar sera atteinte sans mal, excepté dans un premier temps pour vos étuis et dans un second temps pour votre arme de match.

Si vous participez à une compétition loin de votre domicile, ne perdez pas de vue que l'échauffement de la douille et de son contenu provo-

querait une augmentation sensible de la pression, mais pas forcément de la vitesse.

Cette idée est de mise pour les armes longues, tous les tireurs «gros calibre» 300 mètres connaissent bien les problèmes inhérents à l'augmentation de t_0 du milieu.

En conclusion, je choisis sans hésiter le Test n° 6, la vitesse est acceptable, et la précision nous démontre que toutes les balles sont intérieures «10», avec sur 15 coups 11 impacts dans les 2,5 cm de la mouche. En comparant les 6 tests, vous remarquerez que seulement 5 impacts sur 90 coupent la ligne du 10 (5,5 %).

Vous n'êtes néanmoins pas dispensé d'adapter le projectile utilisé au diamètre à fond de rayures de votre canon. Il faut en règle générale que les deux diamètres soient les mêmes, ou éventuellement un projectile dont le diamètre est supérieur de 0,001" (0,025 mm) par rapport au canon.

Petites annonces

Le prix d'une petite annonce est pour nos membres de 150 frs par parution.
Le texte et le montant sont à envoyer en même temps à Moyens de Diffusion : compte BBL 360 0241159 23
et doivent nous parvenir **au plus tard** le 1er du mois de parution.

Avec autorisation : Armes FN : Pistolet 9 BR mod 1903 avec gaine crosse. Pistolet 7,65 mod 1910 + canon 9 mm court. Pistolet 7,65 mod 10-22. Pistolet 7,65 mod 140 DA + canon 9 mm court (neuf). Pistolet 7,65 mod 125. Pistolet GP DA 2ème mod, neuf. Fusil à platines FNN cal 16. FNC mod AUWCO cal 223. FN CAL, cal 223 + 2 charg 20 + 1 charg 30 + baïon. SAFN tir élite avec lunette, baïon, lance-grenade. FN Auto cal 12 mod F. GP mod capitain avec gaine crosse. UZI FN avec baïonnette + 7 chargeurs.
Tél : 061/ 27 90 14 après 18h.

Avec autorisation : S & W 357 mag, 6 pouces, mod 66 stainless. Revolver Rossi cal 32, 6". FN concours 150, 22 LR. P.A. Margoline cal 22, 6" le tout en parfait état + lots de balles Match WC, RN et SWC, 38/357, 9 para et 45 ACP SWC. Prix très intéressant.
Tél : 04/ 365 97 06 heures de bureau.

Avec autorisation : Pistolet Hammerli 50m modèle 162E, arme neuve avec valise d'origine : 50.000 frs. Revolver Smith & Wesson modèle 686, 4 pouces, neuf : 15.00 frs.
Tél : 064/ 22 73 56

Avec autorisation : Pistolet Smith & Wesson, modèle 645 inox, cal 45 ACP avec 2 chargeurs, mallette alu fermant à clef. Kit de nettoyage, 150 douilles. Prix : 20.000 frs. Tél : Mr Daudin 081/ 30 33 94 le soir ou GSM 095/ 21 68 88

Avec autorisation : Carabine 22 LR "La mignonne" parfait état de conservation, arme assez rare et pour collectionneur. Prix à débattre et échange possible.
Tél : 071/ 32 05 77 de 8 à 16h.

Avec autorisation : Colt Commander cal 45 tout équipé, poignée Pachmayr, rallonge de sécurité ainsi que arrêtoir et tunnel entrée de chargeur + 4 chargeurs, neuf, jamais tiré. Prix : 20.000 frs.
Revolver S & Wesson 2"1/2, 357 stainless + 3 poignées Pachmayr + étui et holster, état neuf, jamais tiré : 18.000 frs.
Tél : 056/ 33 11 16 après 19h.

Avec autorisation : Revolver S & W mod 15-7, 38 SP, 4". Taurus mod 689, 357 Mag, 4". Pistolet Taurus mod PT-99, 9mm, 5" achetés récemment 98. Prix à débattre.
Tél : 010/ 81 15 20

Avec autorisation : Pistolet CZ 85, ambidextre, haute précision, poignées Pachmayr, hausse réglable LPA, 2 chargeurs de 15 cps, valise de transport Kettner, bague de nettoyage : 17.000 frs. Tél : 069/ 21 15 69.

Avec autorisation : Pistolet auto bicalibre de marque BRNO type C Z 75B, chromé + conversion cadet calibre 9 mm Para + .22 Long. Une seule autorisation pour deux calibres. Plaquettes de crosse, Pachmayr. Le tout en très bon état dans valisettes d'origine, très peu tiré. Le tout pour 23.000 frs.
Tél : 069/ 21 10 02.

Cause double emploi : Carabine 600 Feinwerkbau droitère modifiée 601 + dispositif tir à sec. Très bon état général, parfait état mécanique (nouveau piston) calibre 4,5 mm : 20.000 frs. Visible le samedi au club Les Carabiniers Castellais à Casteau de 14 à 18h.
Tél : 065/ 72 80 79. Possibilité achat 10.000 plombs calibrés à 190 frs la boîte (HN Finale Match).

Avec autorisation : Unique DES .32, état neuf, crosse gaucher ou droitier, boîte d'origine complète + contre-poids + 100 douilles. Prix : 22.000 frs. Unique DES 69, calibre .22, état neuf (triple emploi) dans sa valisette d'origine complète + contre-poids. Tiré +/- 500 cartouches. Vend les deux pour 40.000 frs.
Tél : 071/ 51 22 72.

Avec autorisation : Carabine Anschutz match 64 type 1403, 22 LR gaucher + valise, lunette, bretelle, casque et accessoires. Parfait état : 22.000 frs

Carabine à air Feinwerkbau 300, gaucher, très bon état : 14.000 frs.

Recherche carabine à air Feinwerkbau 601, 602 ou 603 pour gaucher, état impeccable.
Tél : R. Grégoire 083/ 21 13 00.

Avec autorisation : Carabine 22LR pour 2.500 frs. Mauser argentin 7,65 x 53 + munitions pour 11.000 frs.
Tél : 069/ 54 64 10.

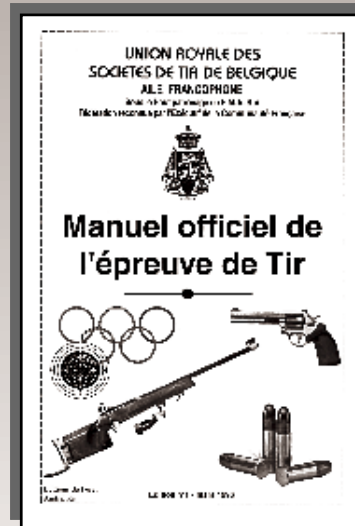
Avec autorisation : Pistolet Colt Cup calibre 45, acheté en 97.
Tél : 04/ 246 56 47 après 19h.

Cherche pour étude : bonnes photos + description, d'armes de Poing Liégeoises du XIXe siècle - Frais assumés !
Tél : 095/ 65 38 53 le soir.

Avec autorisation : Fusil d'assaut SIG 90 PE, crosse repliable, pied militaire, calibre 223, acheté septembre 97 + valise + kit RCBS de rechargement jamais servi. Prix pour le tout : 60.000 frs.
Tél : 061/ 21 77 00

Avec autorisation : pistolet Hämmerli 208S + contrepoids supplémentaire et guidon et feuillet

de 4mm, avec valise. PAS SERVI, toujours sous garantie. Valeur totale: 54.000 frs. Vendu 40.000 frs. Tél : 065/62 16 50



Ce Manuel existe en français et en néerlandais. 54 pages, reprend la législation et le démontage de campagne des divers types d'armes. Il est vendu 250 frs, port compris (à verser d'abord au compte URSTB-f : 360-0241159-23).

Fédération du Hainaut

La Province de Hainaut recrute des candidats arbitres bénévoles pour l'organisation des championnats prochains.

Les candidatures sont à transmettre à Y. Zanatta 112 rue des Bleuets à Chapelle lez Herlaimont.
Tél / Fax 064/ 44 81 63

Cible Clermontoise Picardie France

organise un **match anglais 300m** le 12 et 13 septembre.

Le samedi 12, 1ère série à 13h30 puis 15h30.
Le dimanche 13, séries à 8h30, 10h30, 13h30 et 15h30. sur 8 lignes, pas de paletteur nécessaire.

Inscription 100FF/tireur et 50 FF/équipe
Pour tous renseignements : Pascal Demailly au (33) 3 44 26 09 00 ou Michel Goberville (33) 3 44 83 73 87

Clôture des inscriptions le 4 septembre

Gun Club

rue de l'Expansion 8 B
Zoning Industriel 4460 Grâce - Hollogne
tel 04/247 00 27

10 postes 25 m

Horaire

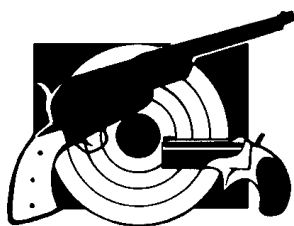
Lundi	17h - 22h	Vendredi	17h - 22h
Mardi	14 h- 22h	Samedi	fermé
Mercredi	17h - 22h	Dimanche	9h - 13h
Jeudi	14h - 22h		

Tout pour le rechargement

Promotions

Munitions :	.22 LR	depuis 0,90 frs
	7,65 (32 auto)	6,0 frs
	9 court (380 auto)	6,8 frs
	9 para	depuis 4,8 frs
	38 SP TFL RN	6,2 frs
	38 SP JSP 125 gr	6,5 frs
	357 FMJTC 142 gr	7,2 frs
	357 Mag SJSP 158 gr	7,5 frs
	44 Mag JSP	13,0 frs
	45 ACP FMJ	8,4 frs
	8 x 57 JRS	22,0 frs
	7 x 64	22,0 frs
	7 x 57	21,0 frs
Douilles	38 Super Ni	5,0 frs
	357 Mag	4,9 frs
	40 S&W	6,5 frs
	10 auto	6,5 frs
	44	6,0 frs
	222 Rem	7,0 frs
	223 Rem	7,0 frs
	22-250	10,0 frs
	7mm-08 Rem	11,5 frs
	30-30	7,5 frs
	30-06	11,0 frs
	45-70	16,5 frs
	Surplus :	.45 ACP
.308 Win		8,5 frs
30-06		8,5 frs
Têtes :	9 Para FMJ 115 gr	2,0 frs
	357 FMJ ou SP 158 gr	2,2 frs
	45 FMJ 230 gr	3,4 frs
	44 SP 240 gr	3,6 frs

Bientôt : importation des lunettes Champion avec tous les accessoires
et les munitions d'ordonnance 7,5 x 55 CH



ARMES J. LESIRE

RUE FELIX PROTIN , 56 - 5060 AUVELAIS



071 - 77. 67. 63

Heures d'ouverture de 9 à 19h

Fermé dimanche et lundi

En magasin (avec autorisation)

Les Pistolets Beretta 92 FS blue et inox
Pardini C .22 - 32 - K2 - K58
Heckler et Koch USP 9 mm
S et Wesson - Colt - CZ - Tanfoglio

Conversions .22 pour CZ 75 et CZ 85

Conversions .32 pour ESP Erma



Les Pistolets TAU 7 en dessous de 10.000 frs



Munitions trap par 1.000 pièces à 4,50 frs



Munitions de tir - SK - Fédéral - Eley



Toute la gamme des fusils et carabines BRNO
et CZ du 22 hornet au . . . 458 Winch.



Grand choix d'armes de chasse



Vêtements pour la chasse



Souhaitant profiter de ma retraite, j'envisage de céder mon commerce.

Le magasin est entièrement équipé suivant la nouvelle réglementation de sécurité.

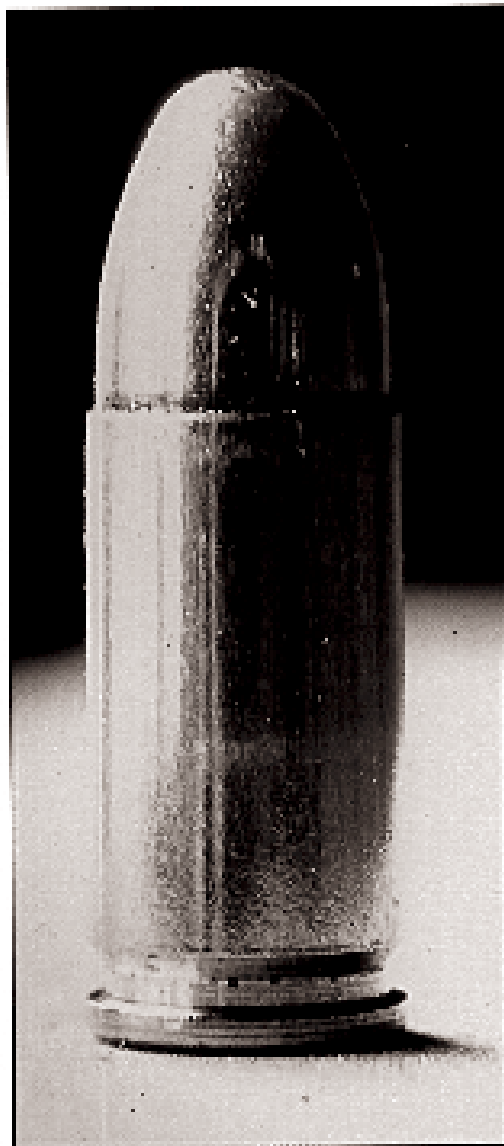
Je vous informe qu'il n'y a aucune modification d'horaire, la vente continue avec le même stock et je suis toujours à votre entière disposition.

J. Lesire

Lellier & Bellot®



Since 1825



- Alléén Euro Arms B.V.B.A. als exclusief invoerder van *Lellier & Bellot.* waarborgt de verkoop van «fabrieksnieuwe» munitie.
- En tant qu'importateur exclusif de *Lellier & Bellot.*, Euro Arms S.P.R.L. est seul à pouvoir vous garantir la vente de munitions «neuves d'usine».

Lellier & Bellot.

La plus vendue des 9 mm para.

Lellier & Bellot.

De meest verkochte 9 mm para.

CALIBRES DE STOCK/KALIBERS IN VOORRAAD

CLAYSHOOTING +SMALL BORE:	12 - 28 - 410 (2") (3")
LONG RIFLE +BLANKS:	22 Standard - Club - H.V. - Short
NATO:	223 Rem - .30-06 - .308 Win - 8x57 IS
HUNTING:	22 Hornet - .222 Rem - 243 Win - 270 Win - 7x57 - 7x64 - 7x65 R - 8x57 JR - 8x57 JRS - 8x64 S - 9,3x72 R - 9,3x74 R.
REVOLVER & PISTOL:	6,35 - 7,65 - 9 mm Short - 9 mm Para - 9x21 - .38 Spec - 9 mm Makarov - 7,62x25 Tokarev.

Autres calibres sur demande / Andere kalibers op aanvraag

EURO ARMS B.V.B.A. - Kappelleveldstraat 18 - B-2530 Boechout (Antwerp)

Tel. (03) 455.75.08 - Fax (03)454.04.46 INVOERDER-IMPORTATEUR Telex 71.330 armco b

Munitions vendues avec autorisation.



Le premier récompensé est Mr C. Lemaire de Boortmeerbeke avec 44 points sur 50.

Pour les gens qui aiment les lois et les règles, tous les canons qui ont tiré ont passé le Banc d'Epreuve de Liège.

Parmi les invités, il y avait le Président de l'Amicale du 3ème bataillon d'artillerie de 1959. Le Président était fier de retrouver son ancien commandant de bataillon à une démonstration aux armes historiques dans les Ardennes.

Pourquoi le titre "les canons de Navarone" comme dans le film que nous avons vu dans notre jeunesse, il y a une histoire d'amour et d'amitié qui se crée par les liens d'une discipline sportive qu'est le tir.

Une autre histoire.

Annoncé dans notre revue TIRS, Habay a réédité son 11ème concours Winchester western fun folklore, le week-end du 21 et 22 juin. Concours tiré à la carabine Winchester au calibre 30/30 à 25 mètres.

Suivant des témoins, ce week-end était un succès sans précédent. Plus de 200 invités avaient aussi le plaisir d'avoir au menu un cochon à la broche, pratiquement tous étaient habillés à l'époque du western de notre enfance. De l'histoire du tir à l'amitié que faut-il de plus pour rendre les tireurs et les familles heureuses. Les absents ont toujours tort.

Rendez-vous à la même période en 1999 et pourquoi pas en l'an 2000 !

Nous ne pouvons pas oublier que le succès de ces journées dépend beaucoup de bénévoles des clubs qui se dévouent. Nos tireurs ont souvent l'habitude de croire que tout tombe du ciel, pas du tout. Toutes nos félicitations et remerciements vont aux membres et dirigeants du club de Habay la Neuve, un merci en plus pour l'agréable week-end de détente.

J. Dierckxsens



Supershooting S.A.

Avenue Léopold III, n°40
7134 Z.I Péronnes
Tél : 064/ 33 71 77

Armes, munitions, rechargement ...

Armurerie et stand de tir ouverts :

Me	14h - 21h
Je - Ve	16h - 21h
Sa	10h - 13h / 14h30 - 21h -
Di	9h30 - 13h



UNION ROYALE DES SOCIÉTÉS DE TIR DE BELGIQUE - Aile Francophone

Association sans but lucratif

Sous le haut patronage de S.M. le Roi.
Affiliée à l'Union Internationale de Tir
et au Comité Olympique Belge
Fédération reconnue par
l'Exécutif de la Communauté Française

Championnats de L'Aile 1998

Discipline 1 - Car. Libre Gros Calibre 300 m. 3 x 40

Séniors 1

1	Bacq Laurent	NR	381	344	364	1089
---	--------------	----	-----	-----	-----	------

Discipline 1A - Car. Libre Gros Cal. 300 m. 60 B.C.

Séniors 1

1	Cossiaux J-Marie	HT	98	100	99	99	98	97	591
2	Félix Eric	LX	98	97	99	97	98	95	584
3	Machiels Frédérique	LG	98	96	97	96	98	97	582
4	Bosmans Patrick	LX	94	94	96	99	94	100	577
5	Devrouw Christian	HT	98	96	94	96	95	95	574
6	Bacq Laurent	NR	98	96	94	95	94	95	572
7	Hauglustaine Guy	LG	95	94	97	93	97	93	569
8	Chabot Raymond	LG	98	95	91	96	96	92	568
9	Levaux Raymond	LG	89	84	96	96	96	98	559
10	Tilman Jacques	BT	90	97	94	92	92	89	554
11	Verbruggen Hubert	LG	82	93	97	94	79	86	543

Séniors 2

1	Smidts Cyrille	LX	94	98	98	98	97	95	580
2	Albessard Raymonde	LX	97	96	97	94	98	97	579
3	Etienne Georges	HT	98	98	96	94	95	96	577
4	Casse J-Marc	HT	94	95	96	96	95	99	575
5	Mathy Jacques	HT	97	95	96	94	96	95	573
6	Saucez Raoul	NR	97	93	95	94	94	96	569
7	Nonweiler Daniel	LX	95	95	90	93	91	96	560
8	Deschauwer Charles	BT	88	93	89	91	85	82	528

Vétérans

1	Metdepenningen P.	BT	98	97	98	99	99	99	590
2	Roman Louis	NR	93	98	98	96	87	96	568
3	Mathurin Pol	HT	93	94	92	95	96	85	555

Discipline 2 - Car. Standard Gros Cal. 300 m. 3 x 20

Séniors 1

1	Bacq Laurent	NR	97	94	89	86	90	92	548
---	--------------	----	----	----	----	----	----	----	-----

Discipline 3 - Car. Standard Gros Cal. 100 m. 3 x 20

Discipline 4 - Carabine Libre 50 m. 60 B.C.

Séniors 1

1	Lauwerier Serge	LG	98	99	99	99	97	100	592
2	Bacq Laurent	NR	97	99	97	99	99	99	590
3	Gallez Rudy	BT	98	99	99	95	97	100	588
4	Devrouw Christian	HT	99	97	98	99	97	97	587
5	Baetens Marc	NR	95	96	99	99	99	98	586
6	Bastin Fabian	LX	95	97	98	99	97	97	583
7	Dujardin Freddy	HT	98	98	94	96	97	98	581
8	Félix Eric	LX	97	96	97	97	96	98	581
9	Langella Luigi	HT	96	97	96	98	96	96	579
10	Moyens Libert	LG	95	99	95	97	94	97	577
	Bungeneers Ch.	NR	96	94	95	97	99	96	577

	Philippot J-Louis	LG	97	95	96	98	97	94	577
13	Cossiaux J-Louis	HT	96	97	95	93	96	99	576
	Debecker Marc	LG	96	98	94	98	96	94	576
15	Casse J-Marc	HT	94	95	95	96	93	99	572
16	Franco J-Marc	LG	96	97	95	96	93	94	571
17	Tilman Jacques	BT	89	90	96	98	97	94	564
	Rosa Nicolas	NR	92	94	94	96	95	93	564

Séniors 2

1	Pirard Joseph	LG	100	100	97	98	99	97	591
E	Raffaelli Remo	LX	99	95	96	99	98	97	584
2	Van Breetwater Y.	BT	99	98	95	97	93	95	577
3	Saucez Raoul	NR	95	99	98	97	94	93	576
4	Smidts Cyrille	LX	87	95	95	92	100	94	563
5	Nonweiler Daniel	LX	93	97	97	93	91	89	560
6	Duckers Raymond	LG	92	91	92	91	96	97	559

Vétérans

1	Ernon René	LG	97	94	97	97	99	99	583
2	Cordier Paul	HT	94	94	95	96	95	97	571
3	Debecker Oscar	LG	98	94	93	92	96	97	570
4	Delinte Robert	HT	94	94	96	94	89	95	562
5	Van Den Bremt R.	BT	93	96	94	92	93	94	562
6	Donni Vital	LG	89	90	93	94	89	90	545
7	Quintin Henri	HT	87	92	93	91	90	90	543

Juniors Hommes

1	Hauglustaine Fabrice	LG	96	92	97	98	97	95	575
2	Bungeneers J.	LG	94	94	96	94	98	95	571
3	Brassine Vincent	LG	94	96	97	95	95	93	570

Discipline 5 - Carabine Std 50 m. 60 B.C.

Dames 1

1	Matysova S.	BT	99	99	98	99	98	97	590
2	Maillet Annick	BT	97	98	96	98	99	98	588
3	Albessard R.	LX	95	96	93	98	96	97	575
4	Rorive Jacqueline	LG	94	94	92	94	94	93	561

Dame 2

1	Klein Betty	LG	95	93	96	96	97	97	574
---	-------------	----	----	----	----	----	----	----	-----

Vétéran Dame

1	Meuter Odette	HT	98	98	96	96	99	95	582
---	---------------	----	----	----	----	----	----	----	-----

Junior Dame

1	Alphonse Elodie	HT	89	88	89	90	91	93	540
---	-----------------	----	----	----	----	----	----	----	-----

Cadet

1	Lejeune J-Ch.	LX	94	93	95	93	93	94	564
---	---------------	----	----	----	----	----	----	----	-----

Discipline 6 - Carabine Libre 50 m. 3 x 40

Séniors 1

1	Lauwerier Serge	LG	395	367	348	1110
2	Bacq Laurent	NR	392	342	362	1096
3	Colin David	HT	380	344	363	1087

Discipline 7 - Carabine Standard 50 m. 3 x 20

Dame 1

1 Maillet Annick BT 99 97 79 65 88 88 516

Junior Dame

1 Alphonse Elodie HT 91 84 78 66 80 77 476

Discipline 10 - Armes Anciennes

WITHWORTH - FUSIL LIBRE à percussion - 100M

1 Lerat Genia HT 82
2 Dieu Philippe HT 82

MAXIMILIEN - FUSIL CIVIL LIBRE à silex - 100M

1 Dieu Philippe HT 75

MINIE - FUSIL REGLEMENTAIRE à percussion - 100M

1 Mathieu Philippe HT 87

WALKYRIE - FUSIL à percussion - Dames

1 Lerat Genia HT 67

VETTERLI - FUSIL à percussion, mèche ou silex - 50M

1 Willems J-C. LG 43mm 94
2 Dieu P. LG 39mm 94
3 Mention F. HT 51mm 93
4 Termolle M. HT 50mm 93
5 Demaret J. LG 90
6 Plumhans A. LG 88
7 Declercq R. LX 87
8 Carlier C. HT 86
9 Heselle E. LG 83
10 Bayer J. LX 83
11 Cavalier J-C. NR 81
12 Bauman P. LG 76

TANEGASHIMA - FUSIL à mèche - canon lisse - 50M debout

1 Willems J-Claude LG 86

HIZADAI - FUSIL à mèche - canon lisse - 50M - genou

1 Willems J-Claude LG 92

MIQUELET - FUSIL REGLEMENT. - Silex - canon lisse - 50M

1 Willems J-Claude LG 88

ALBINI - Fusil civil ou militaire à chargement par la culasse à cartouches métalliques - 50 M

1 Hubert D. LG 93
2 Heselle E. LG 92
3 Lauwers R. NR 89
4 Termolle M. HT 87
5 Cavalier J-C. NR 82
6 Demaret J. LG 81
7 Mathieu P. HT 81
8 Boulanger J. LX 64
9 Declercq Q. LX 60
10 Declercq R. LX 59

KUCHENREUTER - PISTOLET percussion - canon rayé - 25M

1 Delahaut Alain NR 96
2 Mathieu Philippe NR 4x10 89
3 Gaugez Claude LX 3x10 89
4 Lauwers René NR 59mm 89
5 Depaye René NR 55mm 89
6 Willems J-Claude LG 88
7 Bande J-L. LX 79

COMINAZZO - PISTOLET Silex - canon lisse - 25M

1 Willems J-Claude LG 83

MARIETTE - REVOLVER à percussion - 25 M

1 Willems J-Claude LG 96
2 Lauwers René NR 95
3 Langlet Robert BT 91
4 Delahaut Alain NR 91
5 Cavalier J-Claude NR 90
6 Mathieu Philippe HT 89
7 Gaugez Claude LX 87
8 Naisse georges LX 84

NAGANT - Cartouches métalliques

1 Lauwers René NR 95
2 Cavalier J-Claude NR 88

3 Deprez Edouard BT 87
4 Mathieu Philippe HT 87
5 Willems J-Claude LG 86

Discipline 12 - Vitesse Olympique

Séniors 1

1 Raynaud Christian NR 188 187 188 563
2 Bailly Christian LG 194 188 167 549
3 Lheureux Bernard HT 189 182 167 538
4 Lavalée Luc LG 185 188 160 533
5 Godefroid Patrick HT 183 173 165 521
6 Périlleux Eric HT 177 182 156 515
7 Pauwels Daniel HT 177 162 162 501

Séniors 2

1 Verbruggen Claude HT 180 182 157 519
2 André J-Claude NR 183 182 152 517
3 Herbint Alain HT 175 177 151 503
4 Bronckart Jean LG 181 178 141 500

Discipline 13 - Pistolet Gros Calibre - 25M

Séniors 1

1 Warichet Carl NR 97 95 97 99 97 96 581
2 Raynaud Christian NR 96 98 95 99 95 97 580
3 Michels Norbert LG 98 94 97 96 96 97 578
4 Lauwers René NR 95 94 99 98 94 95 575
5 Ricciardone Michel HT 96 93 91 95 93 97 565
6 Lambert André LG 86 93 95 93 99 96 562
7 Salamone Pino HT 89 95 95 95 93 95 562
8 Debucquoy Jean HT 93 91 98 93 94 92 561
9 Hooghe Edouard BT 92 96 93 91 93 94 559
10 Jaye J-Marc HT 94 93 90 97 88 95 557
Bailly Christian LG 95 94 91 88 96 93 557
12 Halluent Ronald NR 93 92 93 88 94 96 556
13 Marloye Edmond NR 92 94 93 89 94 91 553
14 Langlet Robert BT 93 96 97 83 94 89 552
15 Wissocq Robert LG 91 91 94 91 95 88 550
16 Haid Jean LG 90 89 95 92 92 91 549
17 Marloye Ch. NR 92 89 89 89 93 94 546
Lavalée Luc LG 97 91 92 94 88 84 546
19 Hallez Claude HT 90 94 89 92 92 88 545
20 Wojtanowycz M. LG 89 88 92 88 92 95 544
21 Lheureux Bernard HT 89 92 93 85 90 93 542
Louwyck Hervé HT 95 91 96 91 80 89 542
23 Schenkels Laurent HT 93 91 95 88 83 91 541
24 Gallez Renald HT 85 93 93 93 94 82 540
25 Watte Michel HT 82 90 98 89 91 85 535
Warnotte J-Pierre LG 89 91 90 93 91 81 533
27 Zanatta Yves HT 91 91 93 87 87 84 533
28 Ledoux Noël NR 84 85 85 94 92 89 529
Buchin Christian HT 97 96 95 83 78 80 529
30 Lambot Patrick NR 93 94 90 75 92 83 527
31 Massart Yves NR 86 88 82 92 89 88 525
32 Adam Philippe HT 85 89 78 90 88 89 519
33 Wala Olivier HT 91 91 85 81 81 88 517
34 Pinchart Noël HT 94 84 85 82 80 89 514
35 Vandenberghe S. HT 88 90 96 87 77 72 510
38 Blanpain Claude BT 88 87 84 81 83 79 502
37 Parthoens J-Cl. LG 83 85 78 76 78 93 493
38 Khmielnitzky P. NR 84 88 85 abt. 257

Séniors 2

1 Goebel Raymond LX 91 90 90 94 95 98 558
2 Verbruggen Claude HT 92 95 92 92 94 93 558
3 Hac Nicolas LG 89 91 95 88 93 97 553
4 Clerbois J-Pierre HT 91 92 94 89 93 91 550
5 Bronckart Jean LG 547
6 Hallez André HT 89 93 93 74 94 94 537
7 Clinkart Jacques HT 89 86 90 93 87 91 536
8 Herbint Alain HT 93 85 92 92 86 88 536
9 Vanstalle Achille BT 91 94 89 85 88 88 535

19	Herbint Alain	HT	84	90	90	77	85	85	511
	Paris Richard	HT	92	87	86	81	82	83	511
21	Ernotte Robert	BT	80	82	85	84	81	86	498
22	Slachmuylders Cl.	LX	91	95	88	75	67	78	494
23	Leroy J-C.	HT	80	77	80	82	87	81	487

Vétérans Hommes

1	Isselée Hubert	BT	92	93	92	89	87	92	545
2	Noe Jean	HT	88	90	90	92	88	95	543
3	Ramboux André	HT	91	94	91	92	88	85	541
4	Stiel J-Marie	LX	90	94	92	86	92	81	535
5	Thonet Jacques	LG	89	90	91	86	89	88	533
6	Hanneuse Joseph	HT	83	89	90	90	84	85	521
7	Paye Yves	NR	92	87	88	84	88	80	519
8	Vansteenkiste Fr.	BT	89	87	84	85	88	84	517
9	Vanmalder Jacques	BT	88	83	84	89	82	80	506
10	Carleer Antoine	NR	86	85	90	73	73	81	488
11	Ducat Roland	BT	85	90	83	65	76	57	456
12	Chaidron Alfred	NR	78	80	76	64	74	72	444

Junior Homme

1	Hubert Denis	NR	91	89	90	87	89	89	535
---	--------------	----	----	----	----	----	----	----	-----

Dames 1

1	Abbeloos Flore	LG	87	88	90	85	88	88	526
2	Bertrand N.	NR	89	94	93	92	71	87	526
3	Collard Nadine	LG	83	78	85	77	89	93	505

Dames 2

1	Van Geysel J.	BT	92	88	94	95	90	87	546
2	Dandois M-Rose	HT	88	89	87	83	89	86	522
3	Meuter Odette	HT	85	82	79	85	89	82	502

Vétérans Dames

1	Harcq M-Thérèse	HT	87	82	82	93	77	83	504
2	Debruin Antonia	LG	86	88	88	0	0	0	262

Junior Dame

1	Lavalée Catherine	LG	85	84	89	91	73	85	507
---	-------------------	----	----	----	----	----	----	----	-----

Discipline 17 - Super Calibre

1	Warichet Carl	NR	129	133	262
2	Lauwers René	NR	139	121	260
3	Pottiez Alain	HT	132	119	251
4	Vansnick André	HT	132	119	251
5	Beaupain André	LG	127	123	250

6	Deprez Edouard	BT	117	127	244
7	Poletto Carl	LG	122	116	238
8	Massart Yves	NR	135	102	237
9	Fabrizio Frédéric	HT	126	108	234
10	Gallez Renald	HT	118	110	228
11	Dambrun José	HT	129	98	227
12	De Pauw Philippe	BT	143	82	225
13	Hac Nicolas	LG	129	93	222
14	Bertrand Jerry	BT	117	103	220
	Vandenberghe S.	HT	137	83	220
16	Dubois François	BT	126	92	218
17	Passart Michel	LG	132	79	211
18	Clerbois J-Pierre	HT	133	61	194
19	Frerard Joseph	LG	111	80	191
20	Denis Martial	LX	112	71	183
21	Populaire Oswald	HT	118	43	161

Président O & A - G. Gilbert

A.O.C. Florennes

Concours le **29 août** et le **30 août**

1) Carabine 10m, 40 plombs, 12 lignes. Pas de réservation. Table de prix et coupes.

2) Car. 50m, 60 balles couché, 10 lignes. Réservation obligatoire.

3) 1er concours fantaisie stand 100m, 20 balles, 4 lignes. Pas de réservation. Tous les calibres sont autorisés (.22, ...). Munition Breneke est interdite.

Réservation: M. Thibaut au tél / fax 071/ 68 92 30 après 18h30.

Grand Prix du Hainaut

Disciplines 18 et 19 - Le samedi **5 décembre** -Vitesse et standard à 10 m de 9h à 19h au stand de tir de Morlanwelz situé rue de l'Enseignement. 8 lignes en standard plus 6 lignes en vitesse. Pistolets de tir de vitesse droitiers et gauchers disponibles sur place. Table de prix de 50.000 frs. Renseignements et inscriptions chez Mr Lheureux Bernard au 064/ 26 07 87

C.T.N. Tournai

organise son 16ème Parcours de tir, le samedi **10** et le dimanche **11 octobre** de 9 à 18h. Calibres autorisés : du .38 au .45, longueur du canon max 6", pas de visée optique, pas de speed-loader ni chargeur sup. 4 pas de tirs : 5 situations.

Inscriptions, renseignements et réservations :

Mr Decock au Tél/Fax 069/ 21 15 69

PBC



PARTHOEN'S BULLETS company S.P.R.L.

Rue Hubert Streeel, 60 - B 4432 Alleur (Liège) - Tél / fax : 32 (4) 263.28.26

Membre de l'union des fabricants d'armes. (U.F.A)

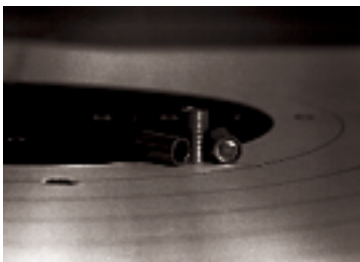


photo F. Vanbergen



- Têtes de balles en plomb Wadcutter.
- Calibre 38. Base creuse 148 grs.
- Calibrées 357.
- En boîte de 400 unités.
- Graissage film sec incolore et inodore.

En vente dans la plupart des armureries.

ARMES ET MUNITIONS LORANG S.A.

486 ROUTE DE LONGWY - L-1940 LUXEMBOURG

Tel. +352 44 82 52 Fax. + 352 45 45 70

Pourquoi payer cher?

NOS PROMOTIONS D'OUVERTURE!

(Tous les prix par mille, autre sur demande)

6,35 FMJ	8,50.-
7,65 FMJ	8,50.-
380 ACP FMJ	9,30.-
38 SPECIAL +P	7,00.-
357 MAGNUM	10.-
45ACP	10.-
223 FMJ	10.-
308 FMJ	14.-
303 BRITISH FMJ	14.-
6.5X55 SWEDISH	15.-
30 CARBINE FMJ	9,50.-
8X57 TRACANTE	13,60.-
AMORCES SP	620.-
TETES 9 PARA	1600.-
TETES 38 SUPER	2000.-
TETES 30 CARBINE	2800.-

VENTE PAR CORRESPONDANCE

VENTE SUIVANT LEGISLATION EN VIGUEUR

